

## OS3 – Améliorer la qualité de l'eau potable et l'accès à une alimentation saine et durable

# Inciter les personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau à mettre en œuvre des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)

*Fiche actualisée en juillet 2019 : les informations mises à jour sont indiquées en italique.*

### Le contexte en santé environnement

L'exploitation d'un système Alimentation en Eau Potable (AEP) impose une gestion performante à chaque étape de la filière. Cela doit permettre de détecter suffisamment tôt les contaminations pour en limiter les éventuelles conséquences sur la santé de la population.

Selon le code de la santé publique, la mise en place d'une surveillance permanente de la qualité de l'eau, doit être effectuée par la personne responsable de la production et distribution de l'eau (PRPDE).

La réglementation française actuelle prévoit différentes modalités de gestion des risques sanitaires liés à l'eau potable mais n'intègre pas encore les principes de la démarche des « Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux » ou « Water safety plan » promue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Des outils internationaux (OMS), nationaux (guides) et des retours d'expériences locales (notamment en Poitou-Charentes) sont disponibles pour appuyer la démarche.

### Les autres constats

Une situation régionale contrastée en matière de qualité d'eau potable, d'organisation technique et administrative ainsi qu'en termes de vulnérabilité et de protection des ressources en eaux.

### Les enjeux en Nouvelle-Aquitaine

Promouvoir la mise en place de plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'AEP (PGSSE)....

Afin de mettre en place une démarche intégrée de la gestion permanente de la sécurité sanitaire AEP adaptée aux contextes locaux

#### Quelles sont les mesures de l'action ?

1

**Acculturer, sensibiliser et informer les PRPDE (personnes responsables de la production ou de la distribution d'eau)**

2017-  
2019

2

**Proposer des modèles (outils) adaptés aux PRPDE pour mettre en œuvre la démarche PGSSE**

2017-  
2018

3

**Accompagner la mise en place des PGSSE**

2019-  
2021

4

**Réaliser un état des lieux régional des réseaux (canalisation PVC) et améliorer la gestion des sites à risque (CVM)**

2018-  
2019



## Les indicateurs de résultat

Pourcentage de la population régionale couverte par un PGSSE

### MESURE 1



#### Indicateurs de réalisation

Constitution du COPIL ; élaboration de la plaquette ; nombre de réunions réalisées

## Acculturer, sensibiliser et informer les PRPDE (personnes responsable de la production ou de la distribution d'eau)

#### Descriptif

Constituer un comité régional « PGSSE »

Elaborer une plaquette de présentation de la démarche « PGSSE »

Organiser des réunions territoriales de présentation de la démarche « PGSSE »

#### Pilote

ARS

#### Autres acteurs impliqués

Conseils départementaux, syndicats d'eaux, Agences de l'eau, collectivités et groupements...

#### Calendrier

Comité régional : 1<sup>er</sup> trimestre 2018

Plaquette : 1<sup>er</sup> trimestre 2018

Réunions territoriales : 2018-2019

#### Budget estimatif

56 000 €

### MESURE 2



#### Indicateur de réalisation

Réalisation de l'état des lieux, du cahier des charges et du tableau de suivi

## Proposer des modèles (outils) adaptés aux PRPDE pour mettre en œuvre la démarche PGSSE

#### Descriptif

Dresser un état des lieux des territoires volontaires

Elaborer un cahier des charges « PGSSE » qui intégrera des outils « clés en mains » adaptables aux différentes situations locales et le diffuser

#### Pilote

ARS

#### Autres acteurs impliqués

Syndicats des eaux, Agences de l'eau, collectivités et groupements...

#### Calendrier

Etat des lieux : début 2018

Cahier des charges : 2<sup>ème</sup> trimestre 2018

#### Budget estimatif

50 000 euros

## MESURE 3

## Accompagner la mise en place des PGSSE

**Indicateur de réalisation**

Constitution de l'équipe projet ;  
nombre de collectivités  
accompagnées pour la mise en  
œuvre d'un PGSSE

**Descriptif**

Constituer des COTECH pour  
accompagner de manière  
opérationnelle les collectivités et  
groupements

Désigner un référent PGSSE au sein  
des collectivités territoriales et  
groupements

Accompagner les collectivités et  
groupements à la mise en œuvre d'un  
PGSSE

**Pilote**

ARS

**Autres acteurs impliqués**

Agences de l'eau, collectivités et  
groupements ...

**Calendrier**

Accompagnement : 2019-2021

**Budget estimatif**

Moyens humains et externalisation  
(cf. CPO avec l'OIEau)

## MESURE 4

## Réaliser un état des lieux régional des réseaux (canalisation PVC) et améliorer la gestion des sites à risque (chlorure de vinyle monomère)

**Indicateur de réalisation**

Réalisation de l'état des lieux régional,  
nombre de gestionnaires de réseaux  
accompagnés ayant mis en place des  
mesures de gestion « CVM »

**Descriptif**

Constituer un COPIL associant l'ARS,  
les agences de l'eau, des PRPDE, les  
CD et un représentant de  
consommateurs

Réaliser un état des lieux régional  
pour le repérage des tronçons de  
réseaux en PVC

Inciter les gestionnaires et/ou  
accompagner les PRPDE de réseaux  
qualifiés de zones à risque « CVM » à  
identifier la présence de CVM et à  
trouver des solutions

Mieux comprendre les fluctuations de  
CVM dans l'eau pour adapter les  
mesures de gestion

**Pilote**

ARS

**Autres acteurs impliqués**

ARS, Conseils départementaux,  
Agences de l'eau, collectivités et  
groupements, PRPDE, SPF, IRSTEA

**Calendrier**

Etat des lieux, identification  
présence de CVM : 2017-2021

Accompagnement : 2018-2019

**Budget estimatif**

160 000 euros